

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 46 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 12 Avril.

Le triomphe du baron Osy, candidat du parti clérical dans l'élection sénatoriale qui vient d'avoir lieu à Anvers (Belgique), a amené des désordres dans cette ville. Des bandes des deux partis ont parcouru, hier soir, la ville, en chantant. Des rixes ont éclaté sur divers points mais elles n'ont eu en général que peu de gravité. Sur un point, cependant, plusieurs manifestants et plusieurs agents ont été assez grièvement blessés. Une douzaine de personnes ont été arrêtées. La garde civique est sous les armes.

Un télégramme de Constantinople, en date d'aujourd'hui, annonce que les chargés d'affaires des puissances étrangères, ont reçu aujourd'hui communication de la décision de la Porte.

La circulaire de la Porte, adressée à ses représentants auprès des puissances, promet l'exécution des réformes, mais n'adhère pas au protocole et repousse la condition du désarmement telle qu'elle est indiquée par la déclaration du comte Schouvaloff.

La Porte proteste aussi contre l'hypothèse de nouveaux massacres, que la réorganisation de la gendarmerie empêchera.

La paix ou la guerre dépendent maintenant de l'accueil qui sera fait par la Russie à la circulaire turque.

La circulaire ne dit rien de l'envoi d'un délégué Turc à Constantinople.

La Chambre des députés s'est prononcée hier contre les propositions du Monténégro qui lui ont été soumises par le gouvernement turc.

Toutefois, 22 membres se trouvant absents, il a été décidé qu'avant de rendre définitive cette décision, ces 22 membres seraient individuellement consultés.

De Saint-Petersbourg, on télégraphie ce matin :

« La situation prend un caractère aigu. Les avis de Constantinople portent que le gouvernement turc est formellement opposé aux réclamations du Monténégro, de sorte que la question relative à l'entente de la Turquie et de cette principauté, condition sine qua non du maintien de la paix, prend une tournure grave. La Porte veut appuyer dans cette question, sur le Parlement. »

D'autre part, on lit dans le

« Dans le cas où les hostilités recommenceraient entre la Porte et le Monténégro, ce qui équivaldrait

au rejet décisif des demandes contenues dans le protocole, il ne resterait plus à la Russie d'autre parti à prendre que celui de faire avancer ses troupes qui sont concentrées sur les frontières turques. Il est probable que dès la semaine prochaine, l'Europe aura la preuve manifeste de la ferme résolution de la Russie d'atteindre le but en vue duquel elle a concentré des troupes sur la frontière.

On annonce de New-York à la date d'hier au soir, que les troupes fédérales qui occupaient le Palais d'Etat de la Caroline du Sud, ont évacué cet édifice à midi.

On dément de Rome que la bande d'internationalistes apparue à Cerreto ait été défaite.

L'Italie dit que cette bande, après avoir brûlé les archives de Larino (ou Letino), est allé à Galla où elle a pillé la caisse du percepteur et a brûlé la maison commune ; elle s'est ensuite dirigée sur Capriati, mais la population ayant pris les armes pour lui résister, les insurgés se sont retirés.

Outre Cafforo, deux autres membres connus de l'Internationale, font partie de cette bande. Elle a cherché à faire des recrues en offrant de l'argent, mais personne n'a voulu se joindre à elle. La force publique garde tous les passages et il est impossible que la bande s'échappe.

Un décret publié aujourd'hui à Madrid, fixe au 25 courant l'ouverture des Cortès. Par un autre décret, le roi a nommé 160 sénateurs à vie.

Le vœu de la France.

L'opinion publique s'émeut en France moins qu'ailleurs des bruits contradictoires qui courent chaque matin dans toute l'Europe au sujet de la guerre d'Orient. Est-ce à dire qu'elle soit indifférente à ce qui peut se passer d'un jour à l'autre sur les bords du Danube ? En aucune façon ; mais on est universellement persuadé que la question débattue ne nous touche pas directement, et que nous avons les meilleures raisons de ne pas nous en mêler autrement que par voie de conseil.

A cet égard le sentiment public n'a pas varié depuis les élections générales. Aujourd'hui comme alors, il se prononcerait avec une extrême énergie contre une politique belliqueuse ; il désavouerait hautement tout parti, n'importe lequel, tout homme d'Etat qui, de propos délibéré ou par imprudence, nous mèlerait à la querelle. Sur ce point, il n'y a en France ni républicains, ni monarchistes, ni paysans, ni ouvriers des villes ; l'unanimité est complète ; personne ne se

soucie d'aller tirer l'épée pour ou contre la Turquie.

Il y a là un instinct populaire très sûr, où un gouvernement sage trouvera tout ensemble une lumière quant à la conduite à tenir et une force pour résister aux tentations du dehors. Personne en Europe, si prévenu qu'il soit ne peut se méprendre sur les dispositions réelles de notre nation, tant elles sont manifestes. La vérité est que la France est fatiguée d'aventures et de régimes aventureux. Elle a appris depuis quelques années à calculer ; elle compte ce qu'elle a perdu dans l'espace d'un siècle : presque tout le nord de l'Amérique et les Indes (de quoi composer de vastes empires coloniaux) ; après cela, une lisière de ses vieilles frontières ; et, en dernier lieu, pour achever, deux de ses meilleures provinces. Elle se dit que de ce train là on va loin, et qu'il n'est que temps de s'arrêter en si beau chemin.

Le métier de jouer la tente peu : elle n'a plus envie de s'en remettre à la loterie du soin de réparer sa fortune entamée. Comme elle a désappris d'accuser le hasard de ses malheurs, mais qu'elle s'en prend à elle-même et à sa mauvaise administration de toutes ses pertes, c'est d'elle-même aussi et d'un bon gouvernement qu'elle attend le remède. Or des remèdes de cette sorte, qui s'appliquent au moral comme au matériel d'une nation, veulent du temps, par suite la paix ; on ne refait pas en un jour ni à travers des crises aiguës ses forces et son tempérament épuisés : la France le sait, et ceux qui ne le savent pas de science claire en ont l'obscur sentiment ; c'est pourquoi elle ne veut pas courir gratuitement des risques de guerre.

Pourquoi faut-il que les partis politiques militants s'inspirent si mal de ce sentiment universel ? La paix, on ne la désire pas seulement pour rétablir les finances publiques et l'épargne privée ; le pays y voit la condition indispensable pour rétablir l'union civile, pour fonder la liberté, pour résoudre pratiquement au mieux possible et sans secousse les redoutables difficultés sociales et morales que soulève la démocratie : c'est à ce prix-là que la France peut redevenir forte, recouvrer son rang et faire entendre sa voix avec autorité dans le concert des grands Etats.

Tout cela serait, non pas sans doute aisé, mais possible ; il faudrait seulement qu'un souffle de bon sens et de patriotisme se fit sentir partout parmi les chefs de partis. Qui ne voit tout ce que nous avons à perdre à nous entre-déchirer et par quel mince fil l'épée de l'étranger reste suspendue sur nos têtes au milieu de nos conflits ? Qui ne voit même, s'il faut tout dire ou du moins tout indiquer, que, désunis, nous sommes perpétuellement menacés, soit

que nous nous mêlions aux querelles européennes, soit que nous nous abstenions d'y intervenir ? N'y a-t-il donc pas dans cette situation trop évidente des motifs suffisants pour désarmer les préventions mutuelles et pour rapprocher les honnêtes gens de toute origine, sur le terrain de la république libérale et raisonnable ? Il est presque naïf de l'espérer ; mais le besoin est si grand qu'on ne peut se défendre de le demander.

(Temps)

Le congé de M. de Bismarck continue à être l'objet de maintes conjectures et de commentaires assez contradictoires. Le fait lui-même n'est pas encore élucidé. Ce qui semble certain, c'est que le grand chancelier a obtenu de l'empereur Guillaume la permission de prendre un repos de longue durée, et que, pendant sa retraite, ses fonctions doublées, seront exercées par son lieutenant dévoué M. de Bulow, pour les affaires étrangères, et pour les affaires intérieures, par le ministre actuel des finances, M. de Camphausen.

La Liberté fait remarquer que la procédure à suivre en vue de régulariser cette situation et de la concilier avec les dispositions de la Constitution fédérale ne peut avoir pour nous qu'un intérêt très secondaire. Qu'un décret impérial suffise, ou qu'une loi soit nécessaire, il nous importe peu.

Quant au caractère de la retraite de M. de Bismarck, les dépêches de Berlin, les journaux allemands eux-mêmes ne sont pas encore à cet égard d'une précision absolue. Un télégramme va jusqu'à affirmer que le prince de Bismarck reste en fonctions et qu'il se contentera d'un congé prolongé pendant l'été et l'automne prochain.

Au surplus, en Europe comme en Allemagne, une impression générale domine toutes les appréciations particulières, c'est que, si M. de Bismarck éprouve en ce moment un besoin de repos bien naturel et sollicite de son souverain un allègement de ses charges si lourdes et si multiples, il n'hésiterait pas à ressaisir les rênes du pouvoir dès que les circonstances lui en feraient une obligation : Un homme d'Etat de la valeur de l'éminent chancelier peut rentrer momentanément dans la retraite pour réparer ses forces ; il ne renonce pas à son œuvre, il n'abdique pas.

Une maladresse

En 1871, sous l'empire, M. de Persigny, étant ministre de l'intérieur, se préoccupa de ce que l'on appelait alors les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, dont il s'exagérait l'influence, et dans lesquelles il voyait un pouvoir

occulte dangereux pour le gouvernement.

Le conseil supérieur qui siégeait à Paris fut dissous d'autorité. Les conseils provinciaux furent signalés aux préfets dans une circulaire du ministre de l'intérieur qui appelait leur vigilance sur ce qu'il appelait l'action illégale de ces conseils. La Société de Saint-Vincent-de-Paul fut complètement désorganisée.

Quel fut le résultat de cette mesure, régulière peut-être, mais à coup sûr violente !

L'acte d'autorité de M. de Persigny alarma et irrita beaucoup de consciences catholiques, jeta dans l'opposition d'alors bien des esprits qui n'avaient pas de passions politiques caractérisées, mais qui avaient d'ardentes convictions religieuses. C'est à peu près tout le bénéfice que le gouvernement retira de cette exécution.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul ne s'occupait que de bonnes œuvres, elle ne faisait que de la propagande religieuse, elle ne servait que les intérêts sociaux. Elle eût continué à fonctionner dans toute la France, comme elle le faisait depuis longtemps, sous la direction de son président général, M. Beaudon, que l'empire n'en eût certes éprouvé aucun affaiblissement. Ce n'est pas elle qui eût contribué à sa chute.

Le gouvernement de l'empereur n'a donc retiré aucun profit de l'attitude que M. de Persigny avait prise vis-à-vis de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, et il s'est fait gratuitement, par cette attitude, des ennemis qui ne songeaient même pas auparavant à se mêler à nos querelles politiques.

Un fait qui n'est pas sans analogie avec celui que nous rappelons, qui s'en rapproche par des similitudes générales, et qui sera sans doute l'objet d'interpellations ou de questions parlementaires, vient de se produire.

Le 4 avril 1874, M. Léon Renaud, alors préfet de police, autorisait par un arrêté spécial l'association organisée à Paris, rue de l'Université, 47, sous la dénomination de : *Comité catholique*, à se constituer et à fonctionner régulièrement.

Le 28 mars, en vertu d'instructions de M. le ministre de l'intérieur, M. Félix Voisin, aujourd'hui préfet de police, a dissous, par un autre arrêté, ce même Comité catholique, qui a dû cesser immédiatement de fonctionner.

Si nous nous en rapportons aux feuilles radicales, cette mesure extrême a été prise parce que le Comité de Paris servait de trait-d'union entre tous les cercles catholiques de France, comme autrefois le Conseil supérieur de Paris entre toutes les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et qu'en fait, il était l'âme d'une véritable asso-

ciation qui embrassait la France entière.

L'Indépendance de Bruxelles, qui reçoit des confidences du cabinet de M. le ministre de l'intérieur, dit qu'à son arrivée aux affaires, M. Jules Simon a dû se préoccuper des cercles catholiques en général et du Comité catholique en particulier, et faire cesser la tolérance qui leur permettait de fonctionner librement dans des conditions irrégulières, puisqu'il empêche l'affiliation entre les chambres syndicales d'ouvriers, en vertu d'une loi qui est également applicable à ces cercles.

On ne saurait émettre le moindre doute sur la légalité de l'arrêté pris par M. le préfet de police contre le Comité catholique de Paris; mais nous sommes moins convaincus de son opportunité. Dans un temps où on parle tant d'opportunisme, peut-être eût-il été plus sage d'en faire à cette occasion.

(Soleil).

La République conservatrice.

Le défaut d'espace nous empêche de reproduire un excellent discours prononcé par M. Fréminet, député de l'Aube, dans un banquet républicain qui a eu lieu ces jours-ci à Saint-Lyé. On ne saurait trop encourager cette propagande politique à laquelle beaucoup de députés consacrent leurs vacances. Il est bon que les provinces soient mises au courant des affaires publiques par les hommes mêmes qui sont chargés de les traiter. M. Fréminet est un partisan résolu de la république, et il ne doute pas que les institutions de son choix ne soient enfin fondées d'une manière durable. Ces institutions sont nées, en effet, de deux causes qui ont assuré leur établissement dans le passé et qui les maintiendront dans l'avenir: la force des choses d'abord, et ensuite la transformation qui s'est produite dans la politique républicaine. Il suffit de faire l'histoire de ces dernières années pour montrer que la république était inévitable, que tous les efforts tentés pour la détruire n'ont servi qu'à la fortifier, qu'elle s'est imposée en quelque sorte à ses adversaires comme une nécessité. Entre elle et la dictature il n'y avait plus de milieu. Le pays pouvait-il hésiter dans son choix? Il aurait hésité cependant, si les républicains n'avaient pas opéré sur eux-mêmes une réforme sans laquelle la fondation de la république fût restée impossible. M. Fréminet pense avec raison qu'il faut dire la vérité à ses amis; aussi s'est-il exprimé sur le compte des siens avec la plus courage franchise:

« S'il y avait des préventions contre la république, s'est-il écrié, eh bien! la faute en était aux républicains. Chaque fois qu'ils avaient mis la main aux affaires, ils avaient agi comme des gens, sans doute profondément convaincus et ardents à bien faire, mais aussi pénétrés de cette idée que pour changer la face du monde il suffit, comme l'a dit spirituellement un illustre orateur, d'une bouteille d'encre et d'une rame de papier. Des faits existants, de l'état de l'opinion des autres, ils semblaient n'en avoir cure: c'était tout un pour eux de formuler l'idéal et de le réaliser.

« Et chaque fois ils avaient été incompris de la nation, et chaque fois ils avaient provoqué l'étonnement d'abord, puis la résistance. Et comme ils s'irritaient à leur tour qu'on résistât à des desseins dont l'excellence ne faisait pas doute pour eux, bientôt ils se perdaient dans la violence, et la nation, qui les avait au début accueillis avec enthousiasme, se détachait d'eux; elle les laissait quelque jour

égorger sans les défendre, et c'en était fait de la république! »

M. Fréminet a expliqué alors, dans le langage simple et populaire qui convient à ce genre de discours, la supériorité de la politique de transaction sur les procédés violents de la vieille école républicaine.

(Journal des Débats).

Le futur pape.

Plusieurs journaux sont occupés en ce moment à écrire un petit roman politique, en vue de mettre en relief les prétendues négociations entamées entre la France et l'Italie pour donner à Pie IX un successeur de leur choix. Il paraît que les deux gouvernements sont tombés d'accord sur la nécessité de conseiller au Sacré-Collège l'élection d'un pape de nationalité italienne.

Voilà évidemment une peine bien superflue, et ce serait bien mal connaître l'esprit qui domine dans le Sacré-Collège que de supposer qu'il soit possible de faire élire au souverain pontificat un cardinal non italien. Ce qu'il y a de plus curieux dans ces informations, c'est qu'on désigne comme candidats *papables*, suivant l'expression consacrée, le cardinal Riario Sforza, archevêque de Naples, et Mgr Régnier, archevêque de Cambrai: le premier représentant le groupe des cardinaux favorables à la réconciliation de la papauté avec l'Italie, le second représentant le groupe des intransigeants.

Sans méconnaître les mérites du cardinal Riario Sforza, qui, depuis trente et un ans, est archevêque de Naples, nous ne croyons pas qu'il ait dans le Sacré-Collège assez d'adhérents pour prétendre à la tiare. Il ne faut point oublier que le cardinal Riario Sforza a été créé et publié par Grégoire XVI. Cela n'est point sans intérêt, puisque, sur soixante cardinaux qui composent actuellement le Sacré-Collège, il n'en reste plus guère qu'une dizaine créés par le prédécesseur de Pie IX. Quant au cardinal Régnier, il est Français: c'est dire qu'il n'aurait pas cinq voix au Conclave.

On a prononcé aussi le nom du cardinal Hohenlohe comme le candidat réservé *in petto* par l'Allemagne. Ceux qui mettent en avant cette candidature ne savent absolument rien du personnage dont s'agit. Il est certain que le cardinal Bilio, et mieux encore le cardinal Panbianco, de l'ordre des Cordeliers, sorte d'ascète populaire vivant dans la pauvreté et l'abstinence, ont plus de chances que la cardinal Riario Sforza.

Mais le moment n'est point venu de procéder à l'examen des candidats au pontificat-souverain; d'ailleurs l'imprévu joue toujours, en pareille circonstance, un rôle prépondérant. Pie IX, lorsqu'il se rendit au conclave, n'avait aucune chance; il était inconnu. Sa surprise fut telle en voyant sortir son nom de l'urne qu'il s'évanouit. Ce qu'il importe de préciser, c'est que M. le duc Decazes n'a entamé aucune négociation avec l'Italie en vue d'arrêter le choix du successeur de Pie IX et cela suffit.

(Liberté).

La Banque de France en 1876.

L'administration de la Banque de France vient de publier le compte-rendu présenté à l'assemblée générale de ses actionnaires le 25 janvier dernier.

Voici quelques chiffres que nous extrayons de ce document.

En 1875, les opérations de la Banque s'élevèrent à fr. 11,956,329,000

En 1876, elles n'ont atteint que fr. 9,166,833,000

Soit une diminution de fr. 2,490,000,000

Les bénéfices ont diminué dans la même proportion.

L'encaisse métallique était au 25 janvier dernier de 2,191,600,000 fr. Il y a donc une augmentation de près d'un demi-milliard sur l'année dernière.

Il existe en circulation 17,084,750 billets représentant une valeur de 2,661,000,000 de francs. Sur ce nombre il n'y a que 6 billets de 5,000 fr. chacun. On compte :

11,893,648 billets de	100 fr.
3,002,765 —	50
1,301,259 —	20
1,101,123 —	1,000
483,737 —	500
257,724 —	5
39,810 —	25
3,410 —	200

Le total des comptes-courants s'élève à 784 millions.

Malgré la vogue croissante de ses billets, qui sont même préférés à l'or en raison de la facilité qu'ils offrent pour les manier et les transporter, et malgré la preuve de la confiance absolue que la valeur de ces billets inspire, l'administration de la Banque de France ne perd pas de vue que le moment doit venir où elle renoncera au cours forcé de son papier fiduciaire et où elle reprendra les paiements en or et en argent.

Les opérations des succursales méritent d'être examinées.

Voici les villes où la Banque de France fait les affaires les plus considérables :

Lille.....	Bénéfices	641,928 fr.
Le Havre.....	—	549,928
Bordeaux.....	—	394,847
Saint-Quentin...	—	369,606
Marseille.....	—	300,000
Toulouse.....	—	228,096
Dunkerque.....	—	162,662
Valenciennes....	—	146,549
Nantes.....	—	122,948
Roubaix-Tourcoing	—	117,397
Montpellier.....	—	105,446
Lyon.....	—	70,462

Nous classons ici ces villes par ordre de bénéfices nets réalisés; mais si l'on constate le chiffre des opérations, la classification est fort différente. A ce point de vue l'ordre serait celui-ci : Marseille, Bordeaux, Lille, Lyon, le Havre, Rouen, Valenciennes, Nantes, Saint-Quentin, Roubaix, Tourcoing, Toulouse, Reims, Montpellier, Nancy, Angoulême, etc., etc.

Les bénéfices nets des 76 succursales ont été en 1876 de 3,925,436 francs.

Ceux de la Banque centrale se sont élevés à 9,286,905 francs.

Le total est donc de 13,212,341 francs.

INFORMATIONS

On lit dans le Français :

Il y a en ce moment quelque incertitude sur ce qui se passe dans le parti bonapartiste. Un fait récent, le dîner chez le duc de Gramont où le prince Napoléon s'était rencontré avec plusieurs hommes importants du groupe de l'Appel au peuple, donnait lieu de croire à un rapprochement entre ce prince et les amis du prince impérial; d'autre part, le Pays proteste très-énergiquement contre ce rapprochement et déclare que, « si le prince rentrerait dans la maison, M. de Cassagnac en sortirait. » La vérité est qu'il y a deux tendances opposées au sein du parti et qu'une fraction, celle qui a pour représentant dans le Sénat M. Béhic, dans la Chambre M. Raoul Duval, dans la presse

la Nation, n'a pas les mêmes répugnances que le Pays contre le césarisme démocratique et anti-religieux du prince Napoléon.

D'après le *Moniteur universel*, le prince Jérôme-Napoléon est parti de Marseille, se rendant à Genève par Lyon. On assure, dit ce journal, qu'il doit se rencontrer en Suisse avec l'ex-prince impérial et quelques-uns des chefs du parti.

La clôture de l'assemblée générale des catholiques de France a eu lieu sous la présidence de M. Freppel.

Dans la séance de jeudi, on a lu d'abord un télégramme de Pie IX envoyant à M. Chesnelong la bénédiction apostolique pour les membres du congrès. M. Aubry, ancien député des Vosges, a lu un rapport sur « le programme chrétien d'économie sociale. » M. de Marolles a parlé des conférences ouvrières. M. Bresson, de Dijon, a proposé et fait adopter la résolution suivante :

Que dans chaque diocèse il soit demandé aux juristes catholiques d'accepter la mission de défendre les intérêts religieux;

Et que ces juristes profitent de leurs relations confraternelles pour s'éclairer et se soutenir mutuellement.

On a adopté des résolutions tendant à veiller à l'exécution de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures.

M. Mermillod a ensuite prononcé un discours sur l'ensemble des œuvres catholiques patronées par les membres du congrès.

Vendredi, M. le baron de Chamborand a donné lecture d'un rapport sur les publications populaires; il a dit à ce propos que l'almanach des conférences de Saint-Vincent-de-Paul avait été répandu au nombre de 500,000 exemplaires. Le congrès a adopté une série de vœux relatifs à la propagation d'un enseignement de l'art chrétien. On a lu une note au nom de la Société d'assistance des blessés militaires. M. de Chaulnes a proposé des vœux tendant à la formation d'une corporation chrétienne comme digne à opposer aux syndicats. M. Paul Besson, ancien député du Jura, a examiné la situation légale des communautés religieuses en France et spécialement des jésuites; il a protesté, et M. Chesnelong avec lui, contre les demandes d'expulsion de cette dernière association. « Contre de pareils attentats, s'est écrié M. Chesnelong, ceux qui les méditent peuvent s'attendre à notre résistance; ils doivent y compter. »

On a donné ensuite diverses communications sur la situation des Maronites et du Liban, sur une œuvre ayant pour but de loger gratuitement les indigents et sur l'orphelinat algérien.

M. Chesnelong a fait connaître à l'assemblée que le comité de Paris, dissous, avait tenu à protester contre l'arrêté ministériel et qu'il avait adressé à M. le préfet de police une lettre dont il a été donné lecture et où se trouve le passage suivant :

C'est avec une douloureuse surprise que le comité catholique de Paris a reçu notification de sa dissolution; c'est évidemment pour obéir à une minorité que les passions démagogiques déchaînent contre les catholiques, parce que ce sont eux qui s'opposent le plus énergiquement à leurs desseins anti-sociaux, que le gouvernement a pris le regrettable arrêté en cause; si cet arrêté est conforme à la lettre de la loi, il en fausse évidemment l'esprit, puisqu'il est inadmissible que des honnêtes gens qui peuvent marcher le front haut parce qu'ils ne veulent que le bien et le prouvent surabondamment, soient considérés comme des ennemis des lois, des fauteurs de désordre; en y re-

gardant bien, ce sont ceux-là qui ont réclamé avec violence et haine cette mesure qui ont, plus que ceux qui ont charge de l'ordre public, à gagner à ce que la loi soit interprétée contre ses plus loyaux et ses plus respectueux défenseurs.

Pour ces motifs, les anciens membres du comité catholique de Paris se voient contraints de solliciter de M. le préfet de police des explications sur les deux points suivants :

1° Quelles sont les raisons qui ont dicté cette mesure à l'autorité compétente?

2° Quelles conditions l'autorité mettrait à la reconstitution du comité catholique de Paris?

On lit dans l'Indépendance belge :

Nous recevons de notre correspondant de Madrid, momentanément à Séville, une intéressante lettre sur le mariage projeté du roi d'Espagne. Il en ressort que l'union d'Alphonse XII avec la princesse Mercedes de Montpensier, conseillée par M. Canovas, est surtout combattue par les influences qui s'agitent autour de la reine-mère.

Pour ce camp, M. de Montpensier montre encore trop de velléités libérales et l'on y craint qu'en devenant le beau-père du roi, il n'écarte à jamais des affaires publiques les moderados purs, jadis tout-puissants en Espagne et qui rêvent de le redevenir.

A ces intrigues s'en mêlent d'autres qui voudraient donner au roi la main d'une princesse allemande et des combinaisons fantaisistes qui lui destinent la princesse Béatrice d'Angleterre, abandonnant sa foi pour lui apporter Gibraltar en dot. Mais l'Angleterre aurait son mot à dire, et elle ne ratifiera ni l'adjuration ni la cession d'une de ses plus importantes possessions. Aussi ne citons-nous ce bruit que pour en signaler l'absurdité.

On sait que la ville de Marseille est douée d'un maire centre gauche et d'un conseil municipal en grande partie intransigeant. Le maire, en sa qualité de centre gauche, avait pensé à donner à une rue de la ville le nom de rue Thiers, et l'on sait que M. le Président de la République avait approuvé cette décision. Mais les intransigeants n'ont pas trouvé la chose de leur goût, et le maire s'attendrait à être très-prochainement interpellé à ce sujet. L'auteur de l'interpellation serait un conseiller qui est, à ce que content les feuilles du cru, président d'une Société d'enseignement mutuel.

L'incident en lui-même est déjà assez piquant. Mais ce qu'il faut voir, c'est la façon dont en parle la feuille intransigeante qui a levé le lièvre et comment elle dand M. Thiers: « Le président qui, porté au pouvoir suprême par une Chambre affolée, refuse de faire grâce à Gaston Crémieux; Thiers c'est-à-dire le partisan de toutes les répressions, de toutes les mesures liberticides, voit son nom placardé dans une de nos rues les plus fréquentées: c'est encore là un acte que la démocratie marseillaise réprovoque énergiquement. »

Comme tonalité générale, comme boursofflure, cela n'est point déjà trop mal: le langage est à la hauteur des sentiments. Mais voici où commence le haut comique. A la rigueur, les intransigeants passeraient au maire M. Thiers, à la condition que celui-ci leur passât Esquiro. Ils proposent de substituer le nom de ce proconsul, dont l'administration restera légendaire, à celui du général Thiard, que porte une des anciennes rues du quartier Beauvau; et le prétexte choisi pour cette débaptisation, si le mot n'offense pas ces conseillers libres penseurs, est un véritable chef-d'œuvre d'invention. Le nom du général Thiard à Marseille s'écrit et se prononce avec un s: Thiers. Or, ces anabaptistes d'un nouveau genre prétendent qu'il y aurait là un double emploi, un motif de confusion perpétuelle, avec la nou-

ville rue Thiers : **Thiard, Thiars, Thiers.**
(Moniteur Universel.)

Depuis quelque temps, une propagande radicale très-active est faite dans les quartiers de l'armée navale et dans les arsenaux. Elle a déjà amené plusieurs actes contraires à la discipline qui ont attiré l'attention des préfets maritimes et du ministre de la marine. C'est surtout par l'introduction des journaux les plus avancés que cette propagande s'exerce; aux heures des repas, on les lit à haute voix, on les discute et il n'est pas nécessaire d'insister sur les graves inconvénients de pareilles lectures.

Des mesures vont être prises pour mettre fin à un pareil état de choses. On commencerait par interdire la lecture à haute voix et peut-être même l'introduction de tout journal dans les quartiers et les arsenaux.

Plusieurs députés se proposent, à propos du budget de l'instruction publique, de proposer par voie d'amendement la création d'une chaire d'éloquence dans les Facultés de droit.

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIONALE.

ITINÉRAIRE

Relatif aux opérations du Conseil de révision

ÉPOQUES DES OPÉRATIONS	CANTONS APPELÉS et lieux où se tiennent les séances	Heures des opérations
Samedi, 14 avril.	Etrangers au département — Hôtel de la préfecture.	1
Lundi, 16 avril.	Limogne, hôtel-de-ville.	2
Mardi, 17 avril.	Cajarc, id.	10
Mardi, 18 avril.	Latronquière, id.	2
Mardi, 19 avril.	Livernon, id.	1
Vendredi, 20 avril.	Figeac (Est), id.	9
id.	Figeac (Ouest), id.	3
Samedi, 21 avril.	Lacapelle-Mar., id.	2
Lundi, 23 avril.	Gramat, id.	1
Mardi, 24 avril.	St-Céré, id.	2
Mardi, 25 avril.	Bretenoux, Prétorio.	1
Vendredi, 26 avril.	Vayrac, hôtel-de-ville.	10
id.	Martel, id.	3
Vendredi, 27 avril.	Souillac, id.	9
Lundi, 30 avril.	Gourdon, id.	3
Mardi, 1 ^{er} mai.	Salviac, id.	1
Mardi, 2 mai.	Payrac, id.	2
Jeu, 3 mai.	St-Germain, id.	1
Vendredi, 4 mai.	St-Géry, id.	2
Samedi, 5 mai.	Montcuq, id.	2
Lundi, 7 mai.	Labastide-Murat, id.	1
Mardi, 8 mai.	Lauzès, id.	2
Mardi, 9 mai.	Castelnau-Mont. id.	1
Vendredi, 11 mai.	Catus, id.	2
Samedi, 12 mai.	Cazals, id.	10
Lundi, 14 mai.	Labenne, id.	2
Mardi, 15 mai.	Puy-l'Evêque, id.	9
Mardi, 16 mai.	Luzzech, id.	1
Mardi, 17 mai.	Cahors (Nord), id.	9
Vendredi, 18 mai.	Cahors (Sud), id.	9
Lundi, 4 juin.	Ajournés, hôtel de la préfecture.	9
Lundi, 11 juin.	Ajournés, hôtel de la préfecture.	9
Mardi, 20 juin.	Soutiens de famille et sursis d'appel, hôtel de la préfecture.	9

Par décret du 6 avril 1877, notre compatriote M. Delord, juge au tribunal de première instance de Toulouse, est nommé conseiller à la cour d'appel de Limoges en remplacement de M. Bazalaire, qui a été nommé conseiller à Toulouse.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.
Séance du 26 mars.

Extrait du procès-verbal.
Présidence de M. Lebœuf.

M. L. Combarieu, secrétaire général, dépose les publications de plusieurs Sociétés correspondantes et dépouille la correspondance.

Sont reçus membres correspondants :
MM. Alby, Alfred, docteur en médecine;
Aldon, Jean, conducteur des Ponts-et-chaussées;
Certes, Antony, propriétaire;
D'Arnaldy d'Estrea, Edgard, avocat;

Guary, Isidore, chef de bureau à la Sous-Préfecture;
Tressens, Justin, juge de paix.
Tous habitant à Figeac.

M. Valette lit un travail sur sa maison, dite *Maison Henri IV*. Il en fait d'abord l'historique, donne des détails sur la famille de Roaldès, qui la posséda à l'origine, et sur le séjour qu'y fit Henri de Navarre après la prise de Cahors, en 1580. Il en donne ensuite une description détaillée et en présente une série de belles photographies, dont quelques-unes d'après des dessins de M. Calmon. Ces photographies ont été exécutées par M. Kolb.

M. Malinowski lit un mémoire sur la nécessité de veiller à la conservation du monument connu sous le nom de *Porte de Diane*, qui faisait partie des thermes bâtis à cet endroit.

Il demande que la Société examine quelles sont les mesures à prendre pour préserver ce monument d'une ruine imminente.

Pendant les sept mois écoulés du 1^{er} août 1876 au 28 février dernier, la France a importé 3,078,328 quintaux métriques de blé.

Et en a exporté 527,193 quintaux métriques seulement.

C'est donc une différence de 2 millions 551,635 quintaux de blé qui sont entrés pour la consommation intérieure, à laquelle la récolte dernière n'a pas suffi.

Une partie de cette différence est sortie sous forme de farines, puisque notre commerce a acheté seulement 28,000 quintaux de farine et en a exporté 700,000 quintaux.

La Commission du phylloxera de la Chambre des députés est saisie en ce moment d'un projet de loi sur les mesures à prendre contre le phylloxera. Parmi les moyens destinés à préserver les départements exempts de la maladie, figure l'arrachage des vignes lorsqu'une tache apparaît dans une contrée jusque-là préservée.

Cette importante question a déjà été l'objet de délibérations de l'Académie des sciences et de la commission supérieure du phylloxera qui ont émis des vœux tendant à ce qu'une loi fût faite pour armer les autorités du droit de faire procéder à l'arrachage, dans certains cas déterminés.

La commission de la Chambre des députés, avant de se prononcer sur une mesure dont l'adoption peut apporter de profondes modifications au droit de propriété et entraîner des dépenses considérables, désire s'entourer de tous les renseignements et de tous les avis possibles.

Dans cette circonstance, elle a prié le ministre de l'agriculture d'inviter les préfets à profiter de la réunion des conseils généraux de la session d'avril, pour connaître leur appréciation sur la question de l'arrachage des vignes frappées par la maladie.

On écrit de Bordeaux, 7 avril :

Un incendie qui, tout à coup a pris des proportions considérables, a éclaté hier soir, vers dix heures, dans les ateliers et magasins de MM. Renaudie et Co, Cours de l'Intendance.

Les flammes se sont propagées avec une telle intensité que, dans moins de dix minutes, le magasin n'était qu'un immense brasier, d'où les étincelles jaillissaient pour aller s'abattre sur la toiture de l'église Notre-Dame.

Il ne reste plus que des ruines dans le vaste parallélogramme où se trouvaient ces magasins.

Cet incendie comptera parmi les plus violents de ceux qui ont affligé

Bordeaux depuis plusieurs années. On compte 200,000 francs de dommages, sans y comprendre les pertes subies par M. Renaudie et le propriétaire de l'immeuble.

L'ascension du ballon *l'Avenir* a donné lieu, à Carcassonne, à un incident des plus émouvants. Au commandement de : Lâchez tout, le ballon s'est élevé emportant M. Karll et Mlle Solas.

Un nommé Abadie, qui aidait aux manœuvres du gonflement, a été pris dans les cordages et enlevé à une assez grande hauteur. Le poids de son corps a fait incliner le ballon. La nacelle, dans laquelle se trouvait Mlle Solas, s'est accrochée au rebord du toit du Musée, et Abadie, après avoir pris pied sur les tuiles, s'est empressé d'aider Mlle Solas à quitter la nacelle.

Quant à M. Karll, l'aéronaute, il était suspendu à son trapèze. On l'a retiré de cette pénible position à l'aide d'une échelle.

Le ballon s'est ensuite couché sur deux platanes, où il est demeuré toute la nuit.

Mlle Solas en a été quitte pour quelques écorchures aux jambes.

Théâtre de Cahors
Direction de M. Boutines.
Spectacle du jeudi 12 avril.
Au bénéfice de M^{me} Belval.
Le gendre de M. Poirier
Comédie en 4 actes de MM. E. Augier et Jules Sandeau, de l'Académie française.
Une allumette entre deux feux
Vaudeville en un acte, par M. Honoré.
Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS.

Toulouse, 4 avril.
Bladette bonne, 23 fr. à 23 fr. 25 les 80 kil.
Maïs blanc, 14 à 14 fr. 50 les 75 kil.
Maïs roux, 15 à 15 fr. 50 les 75 kil.
Avoine, 12 fr. les 50 kil.
Orge, 14 à 14 fr. 25 les 60 kil.
Seigle, 15 fr. les 75 kil.
Foin nouveau, 4 fr. 25 à 5 fr. les 50 k.
Paille, 2 fr. 25 à 2 fr. 75 les 50 kil.

Albi, 4 avril.
Blé, 22 fr. 71 l'hect.
Avoine, 12 fr. 50 l'hect.
Maïs, 15 fr. 50 l'hect.

Gaillac, 4 avril.
Blé, prix moyen, 22 fr. 10 l'hect.
Maïs, 16 fr. l'hect.
Avoine, 12 fr. 25 l'hect.

Lavaur, 4 avril.
Blé, 22 fr. 08 l'hect.
Maïs, 15 fr. 25 l'hect.
Haricots, 28 fr. 50 l'hect.
Avoine, 11 fr. 75 l'hect.

VARIÉTÉS

La fin du phylloxera

Chaque lundi, la correspondance de l'Académie des sciences contient de nombreuses communications sur le phylloxera, qui, depuis plus de quinze ans, désole et détruit nos vignobles du Midi, s'étend de proche en proche, et menace aujourd'hui les vignes de la Gironde, des Charentes et de la Dordogne. Mais jusqu'ici, malgré les efforts nombreux des inventeurs, malgré les recherches des savants, malgré la prime de trois cent mille francs promise à quiconque trouvera le moyen d'arrêter les ravages de cette plaie, on n'a rien trouvé d'efficace, et, de guerre lasse, on en est venu à l'idée d'arracher partout dans les localités infestées, toutes les vignes françaises, tous

les cépages propres à notre terroir, et de les remplacer par des vignes importées d'Amérique, par des cépages américains. Dernièrement encore, le Sénat s'occupait d'une loi sur ce sujet.

C'est que le phylloxera est un véritable fléau. Nous avons en France environ 1,200,000 hectares de vigne, dont un cinquième est actuellement complètement perdu pour la production du vin. L'insecte dévastateur a passé par là, et la vigne a péri. Nous avons voulu dernièrement nous rendre compte de la manière d'opérer de l'insecte et nous assurer si réellement c'était lui qu'on devait accuser du dépérissement de nos vignes. Nous en sommes arrivés à cette conviction que le puceron n'était pour rien, si l'on peut parler ainsi, dans le commencement de la maladie. Il peut hâter la mort de la vigne; il n'est pas seul à la causer.

En énonçant cette proposition, je suis loin d'avancer une chose énorme, paradoxale et nouvelle. Beaucoup de bons esprits, beaucoup de viticulteurs sérieux, aussi savants que bons observateurs, ont émis la même idée. Pour eux, le phylloxera n'est pas la cause de la maladie, il en est un effet.

Il y a toujours eu en France des phylloxeras et des vignes phylloxérées. On voyait tout à coup dans un champ de vignes plusieurs ceps se flétrir et se dessécher tout à coup sans cause appréciable. On disait : « C'est un coup de soleil. » On arrachait les ceps morts, on les remplaçait, et tout était dit : on n'y pensait plus.

Qu'est-ce donc que ce phylloxera et cette maladie? direz-vous. Il faut cependant qu'il y ait quelque chose de plus qu'autrefois, puisque jadis le mal ne s'étendait pas, ne gagnait pas de proche en proche, comme il le fait aujourd'hui. Rien n'est plus juste.

Il faut remarquer que pendant toutes ces dernières années, la sécheresse s'est fait vivement sentir dans tout le Midi. Les sources peu à peu ont diminué, beaucoup ont tari. Il en est résulté que la terre végétale s'est trouvée par cela même privée de l'eau, de l'humidité nécessaire à la végétation, non-seulement de la vigne, mais encore d'une foule de petites plantes, champignons, mousses, etc., qui croissent dans l'intérieur du sol, servent d'ordinaire de pâture à la foule des insectes de toute sorte qui vivent dans son sein. Ces derniers — et, parmi eux, nous devons compter le puceron qu'on a rendu célèbre sous le nom de phylloxera — se sont jetés sur les racines de la vigne, lorsque tout autre aliment leur fit défaut par suite du manque d'eau. La vigne déjà souffrante et à demi-morte ne put résister à cette attaque : elle périt.

Partout où l'humidité du sol a pu être conservée, la vigne n'a pas été atteinte; et là où on a pu inonder la vigne ou diriger des irrigations convenables, la vigne attaquée a guéri. Le grand remède, le remède souverain le remède suprême, infaillible, c'est l'eau, et rien que l'eau. Il faut savoir mettre de l'eau dans ses vignes avant d'en mettre dans son vin. M. Faucon qui, le premier, a eu l'heureuse idée d'inonder les vignes, a touché du premier coup le point sensible de la plaie. Lui seul, en somme, parmi les nombreux inventeurs, a réussi à proposer un moyen pratique et efficace.

Quant à tous les autres remèdes ils sont inertes, le plus souvent nuisibles, quelquefois — rarement — utiles. La potasse, la soude, l'acide phénique, le cuivre, les engrais de toute sorte, le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potasse, tout a été vanté, préconisé essayé, mais tout a plus ou moins échoué. Seule l'eau, l'inondation,

partout où elle a pu être réalisée, a donné de bons résultats.

Il faut donc espérer, puisqu'il en est ainsi, que cette année nous verrons enfin cesser les ravages du phylloxera. L'année a été exceptionnellement humide et pluvieuse, les sources sont remplies, et le puceron dévastateur va trouver sans nul doute autre chose que les radicules de la vigne pour se nourrir.

Pas ne sera besoin de propager les plants américains, qui ne donnent qu'une boisson détestable, qu'il faut greffer, et qui, d'ailleurs, ne résisteraient pas plus longtemps que nos vignes indigènes à une sécheresse prolongée.

Il est évident que, pour hâter, s'il est possible, la fin du fléau, la disparition du puceron dévastateur de la vigne, on pourra et l'on devra même mettre à profit les données acquises sur les mœurs et la propagation de cet insecte par des savants tels que MM. Balbiani, Boiteaux, Cornu, Lichtenstein. Il est démontré aujourd'hui que le phylloxera pond des œufs sexuels, qui doivent perpétuer sa race sur la tige extérieure des sarments. Si l'on a la précaution de broser cette tige et de l'endoire ensuite légèrement de coaltar, on est à peu près assuré d'arrêter la propagation de la petite bête.

Ainsi, ayons bon espoir, grâce à M. Balbiani et à l'année pluvieuse, le phylloxera, tout nous le fait préjuger, sera vaincu, et la richesse vinicole de la France, déjà compromise, ne sera pas perdue, mais reprendra son ancienne prospérité.

L. CHARMOLUE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 10 avril, soir.
Aucun incident n'a signalé l'ouverture des conseils généraux.

Saint-Petersbourg, 11 avril.
Le *Nouveau Temps* dit que la Russie a fait assez de concessions; si la Turquie refuse d'en faire, il ne reste plus qu'à franchir le Rubicon, au nom de l'humanité chrétienne, de la dignité et de l'honneur d'une grande nation.

La *Gazette de la Bourse* dit que la guerre est inévitable, parce que la situation est telle, que la retraite pour la Turquie comme pour la Russie est impossible.

Constantinople, 9 avril, soir.
La Russie a informé la Porte qu'elle désire avoir une réponse avant le 13.
La situation est très tendue.

Dernière Heure.

(Service spécial du Journal).

Paris, 12 avril, 5 h., soir.

Les nouvelles de Constantinople sont très-mauvaises. Le protocole est non-seulement repoussé par la Turquie, mais on assure que le refus a un caractère particulièrement hostile. Le *Journal des Débats* annonce que le parti de la guerre domine à Constantinople, et considère comme certain que la Russie n'obtiendra aucune satisfaction; néanmoins l'Angleterre, la France et l'Autriche font en ce moment un suprême effort auprès du Sultan,

Bourse de Paris

Cours du 12 Avril.
Rente 3 p. %/o..... 70.50
— 4 1/2 p. %/o..... 104.50
— 5 p. %/o..... 106.45

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 11 Avril	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.320 »	3.320 »
Crédit foncier.....	603 75	603 75
Orléans-Actions...	1.065 »	1.072 50
Orléans-Obligations.	339 50	340 »
Suez.....	695 »	707 50
Italian 5 %/o.....	73 75	73 30

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 41 (7 avril).
Les voies de communication de l'Inde, par M. Vidal-Lablache. — Réactions qui s'opèrent au sein de dissolution : constitution des sels et acides divers, par M. Berthelot. — Les phalénides des États-Unis. Travaux de M. Packard. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte, Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pou-

vens sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER
Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro : Informations financières. fr. Causerie financière. Bilans. fr. Revue de la Bourse. Recettes par des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.
Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.
Paris. — 45, rue Vivienne 45. — Paris.
Envoyer mandat ou timbres postes.

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

Avis. — On demande des représentants pour la vente à crédit de toute la musique (partitions, méthodes, études, etc.) publiée par les principaux éditeurs de Paris. — Bonnes remises. — S'adresser chez Abel Pilon, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Etude de M. Solignac, huissier à Gramat.

VENTE

par autorité de Justice

Le dimanche 15 avril 1877, à neuf heures du matin, sur la place du marché à Gramat, d'ouvrages classiques et littéraires, livres de piété, articles pour écoliers et toutes sortes d'articles de librairie, petite impression à lithographie et imprimés et fournitures de bureau.

La vente sera continuée, s'il y a lieu, au même endroit et heures, le 20 et 22 avril.

Signé : Solignac, huissier.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant
c. CONSTIPATION et Hémorroïdes
Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — B^o 2, 50. Poste 2, 75
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement. Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :
1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;
2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^e, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

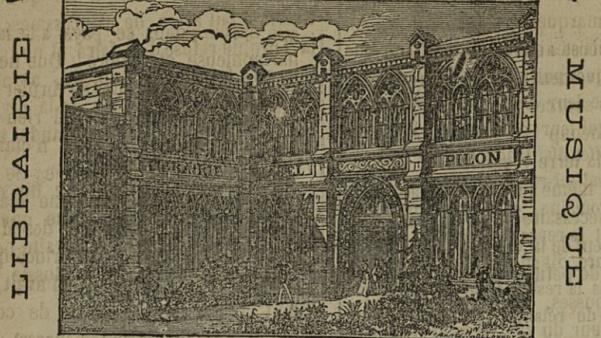
Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^{ie}
33, rue de Fleurus, à Paris.



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES À DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS. Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix, DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale, d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.

Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains : BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, CLEMENTI; doigtée par Moscheles, soit 11 volumes grand format. Prix..... 80 fr.

Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

50 LIVRAISONS A 10 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

CINQ-MARS

OU

Une conjuration sous Louis XIII

PAR

ALFRED DE VIGNY

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

10 SÉRIES A 50 centimes CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

CALMANN LÉVY, éditeur, rue Auber, 3, bou^l des Italiens, 45, à la LIBRAIRIE N^o.

Académie de Médecine

« L'Eau mi-
« nérale d'**OREZZA** ferrugineuse, »
« est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. »
Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des
GASTRALGIES — FIÈVRES — CHLOROSE — ANÉMIE
et toutes les maladies provenant de
L'APPAUVRISSEMENT DU SANG
Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

PHARMACIE S^t-SEVEZ

PLACE DU MARCHÉ
EN FACE LA CATHÉDRALE
A CAHORS

M. S^t-SEVEZ a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de rouvrir sa PHARMACIE qu'il avait fermée, pour gérer la Pharmacie Centrale, depuis la mort de M. Vinel.

Sa Pharmacie se recommande, comme par le passé, par la qualité de ses médicaments, les soins et la rigoureuse exactitude apportés à l'exécution des ordonnances de MM. les médecins.

On trouvera à la PHARMACIE S^t-SEVEZ, tous les produits spéciaux pharmaceutiques et hygiéniques, ainsi que toutes les Eaux minérales françaises et étrangères.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. pour les Départements... 4 fr.

PIANOS ET HARMONIUMS
DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS
GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyable de bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure colorée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.
Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.
PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.
FAIT DES COQUES
Tous les Dimanches.

Emile ESCUDIÉ,
Sellier Carrossier

Galerie Fontenille, Cahors.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il est toujours prêt à faire tout ce qui concerne la sellerie, harnachement et carrosserie, et le faisant tout par lui-même, sans le secours d'aucun ouvrier, il peut garantir ses marchandises premier choix et le travail bien fini.

PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 8 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN,

Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYE et C^{ie}.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}.
Havre, chez M. E. FICQUEL.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORIGNY, FAUSTIN et C^{ie}.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^{ie}.
Melun, chez M. LE BARRÉ.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.